

De: Marie Wüthrich marie.wuthrich@unil.ch
Objet: ATTENTION / Règlement 1ère année du Diplôme FLE
Date: 19 octobre 2018 à 11:21
À: etudiants-efle-dipl-prop@unil.ch



ATTENTION RAPPEL

CE MESSAGE S'ADRESSE A TOUS LES ETUDIANTS DE 1ERE PARTIE DU DIPLOME FLE Plan d'études 2016

Chers étudiants,
Nous vous rappelons notre règlement d'études concernant la première partie du Diplôme FLE.

[Pour les étudiants qui ont commencé le Diplôme FLE à la rentrée académique 2018-2019](#)

Art. 45.- Exclusion de l'Ecole

L'étudiant qui n'a pas obtenu après **2 semestres au moins 30 crédits ECTS** ne peut continuer ses études à l'Ecole. Une décision d'exclusion lui est communiquée par l'Ecole....

[Pour les étudiants qui ont commencé le Diplôme FLE à la rentrée académique 2017-2018](#)

Art 44 al3.- Anticipation de crédits de 2ème année

Les 60 crédits ECTS de la 1ère année du Diplôme doivent être comptabilisés au terme du quatrième semestre d'études. Le dépassement de ce délai entraîne un échec définitif au cursus et l'exclusion de l'Ecole.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, nous vous adressons nos meilleures salutations.

La direction

*Université de Lausanne
Ecole de français langue étrangère
Adjointe de direction et Conseillère aux études
Bâtiment Anthropole
Bureau 2089
1015 Dorigny*

Tél : 021/692 36 30

Fax : 021/692 30 85
